

COMMUNIQUE

Les ONGs saluent un pas historique pour la protection de tous les droits de l'Homme

Signature du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels aux Nations unies

New York, le 24 septembre 2009.

“Un pas important a été franchi aujourd'hui vers la justice pour ceux dont les droits économiques, sociaux et culturels sont violés” a déclaré Muthoni Wanyeki de la Commission kenyenne des droits de l'Homme alors que vingt Etats ont commencé à signer aujourd'hui le Protocole facultatif au Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels.

Muthoni Wanyeki, représentant une coalition de plus de 300 ONGs faisant campagne pour le Protocole facultatif participait à la cérémonie des Traités aux Nations unies à New York. “La Coalition salue le début d'un soutien universel pour ce mécanisme historique: 33794 individus et ONG de 111 pays ont signé une pétition mondiale appelant les Etats qui y sont éligibles à devenir partie au Protocole facultatif en le ratifiant”. Les signataires de la pétition appellent également les Etats à s'assurer que le Protocole facultatif entre en vigueur le plus vite possible et qu'il soit effectif rapidement.

Pour la première fois, le Protocole facultatif établit un mécanisme de recours au niveau international pour les personnes dont les droits économiques, sociaux et culturels ont été violés. De nombreuses personnes à travers le monde, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté ou souffrent de discriminations et dont les droits sont bafoués n'ont pas accès à la justice au niveau national. Le Protocole facultatif leur permettra de demander justice au niveau international et soutiendra également les efforts au niveau national pour garantir que des recours effectifs soient disponibles pour les victimes.

Le Protocole facultatif envoie un message clair et sans ambiguïté sur la valeur et l'importance égale de tous les droits de l'Homme – tous les droits doivent être protégés, respectés et mis en œuvre, complètement et sans exception.

La cérémonie de signature de ce jour aux Nations unies est le résultat de décennies d'efforts des ONG et de militants à travers le monde pour que les droits économiques, sociaux et culturels soient mis en œuvre et que tous aient accès à la justice et à des recours effectifs.

Note

Les Etats suivants signent aujourd'hui à l'ONU à New York le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels: Argentine, Belgique, Chili, Equateur, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Iles Salomon, Luxembourg, Mali, Monténégro, Pays Bas, Portugal, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Ukraine, Uruguay.

A propos de la Coalition Protocole facultatif au PIDESC (www.escr-net.org)

La Coalition internationale des ONG pour un Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels réunit des individus et des organisations de toutes les parties du monde qui soutiennent le développement d'un Protocole facultatif au PIDESC. Les membres incluent des ONG internationales, des réseaux régionaux, des militants de terrain, des organisations représentant des communautés et des individus, avec ce but commun. Les organisations membres du comité de pilotage sont: Amnesty International (AI); Community Law Centre, Afrique du Sud; Centre sur le droit au logement et les expulsions (COHRE), Genève; Réseau international sur les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau DESC), Etats-Unis;

FoodFirst Information and Action Network (FIAN), Secrétariat international, Allemagne; Commission internationale de juristes (CIJ), Genève; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), France; International Women's Rights Action Watch Asia-Pacific (IWRAW Asia-Pacific), Malaisie; Plateforme inter-américaine des droits de l'Homme, démocratie et développement (PIDHDD); Social Rights Advocacy Centre, (SRAC), Canada.

Pour plus d'informations ou pour contacter Muthoni Wanyeki ou d'autres membres de la Coalition des ONG:

Suad Elías, ESCR-Net (espagnol, anglais).
Bureau: +1 212 681 1236 ext. 26; portable:+1 917 715 9792

Yvonne Terlingen, Amnesty International (néerlandais, anglais).
Bureau: +1 646 884 2964 ext 2; mobile: +1 917 406 1185; aiunny@amnesty.org

Jan Borgen, Commission internationale de juristes(CIJ) (anglais, français, norvégien).
portable: +41 79 268 9770